

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 2015/115
Nos réf. : 2015-001637
Affaire suivie par : Thomas ZETTWOOG
thomas.zettwoog@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04.68.08.15.08

Montpellier, le - 9 SEP. 2015

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Hôtel de la préfecture
Direction des collectivités locales - Bureaux de
l'urbanisme, du foncier et des installations classées
24 quai Sadi Carnot
66951 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Projet de création d'une centrale de cogénération biomasse et d'un réseau de chaleur déposé par
BIOENERGIE FRANCE 3.**

Par courrier reçu le **08/07/2015**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création d'une centrale de cogénération biomasse et d'un réseau de chaleur déposé par BIOENERGIE FRANCE 3.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au chef
du Service Aménagement

Frédéric DENTAND